

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [www.auzelles.fr](http://www.auzelles.fr)

La population de la commune est en légère augmentation. Les taux des impôts sont inchangés depuis 1995. La commune n'est pas endettée.

Ces derniers exercices ont été marqués par la réalisation des travaux de restauration de l'église. Après les premières études réalisées en 2011, puis l'attente des différentes subventions, les travaux ont débuté en juin 2015. Ils se sont achevés en 2018.

## **1. BUDGET PRINCIPAL**

### **A. Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 140 306.80 € se décomposant comme suit : 56 098.33 € (résultats de l'exercice 2019) + 84 208.47 € (résultats antérieurs).

- **Dépenses :**

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2019

CHAPITRES	CA 2019
011 – Charges à caractère général	97 960.77 €
012 – Charges de Personnel	136 281.66 €
65 – Autres charges de gestion courante	42 806.06 €
66 – Charges financières	11.50 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €
14 – Atténuations de produits	6 160.71 €
042 – Opérations d'ordre	7 108.00 €
TOTAL	290 328.70 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 290 328.70 €. En baisse de 1.15 % par rapport à 2019. Cela est due principalement aux opérations d'ordre qui ont diminué fortement du fait des écritures de cession suite à la vente de l'ancienne débroussailleuse.

Les charges à caractère général ont augmenté de 8.03 % : Les principales hausses concernent l'entretien et réparation de bâtiments publics, l'entretien et réparation des voies et réseaux et du matériel roulant, les achats de plantes (achat de vivaces), la rémunération d'intermédiaires (frais d'avocat), et les

autres services extérieurs (frais écoles publiques, ADIT). Par contre le gaz a diminué (décalage de facturation), les fournitures d'entretien, ainsi que l'entretien et réparation des autres bâtiments.

Les charges de personnel sont en progression de 6.65 % (changements d'échelon et validation des services antérieurs). Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures. Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à temps partiel (90%) soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante ont diminué de 15.12 % du fait principalement du service incendie désormais intégré dans les attributions de compensation de la COCOM. L'augmentation des subventions aux associations est due aux voyages scolaires et à la hausse de la subvention pour l'Auzelloise de 500 € à 700 € pour financer le spectacle de Noël des enfants de la commune.

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2019

CHAPITRES	CA 2019
013 – Atténuations de charges	0.00 €
70 – Produits des services	60 818.23 €
73 – Impôts et taxes	91 444.20 €
74 – Dotations et participations	170 825.39 €
75 – Autres produits de gestion courante	21 712.40 €
76 – Produits financiers	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	1 626.81 €
78 – Reprises sur provisions	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	0.00 €
002 – Résultat antérieur	84 208.47 €
TOTAL	430 635.50 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 430 635.50 €. En hausse de 2.79 % par rapport à 2018. Cette évolution est due principalement à la hausse des dotations de l'Etat et de l'excédent reporté.

Les ventes de bois ont fortement diminué (- 41.72 %) et retrouvent un niveau habituel.

Le montant des impôts (chapitre 73) est en baisse. En effet, la fiscalité reversée par la COCOM a été intégrée dans les attributions de compensation.

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) sont en hausse de 3.73 %.

Le montant des locations (appartements et salle des fêtes) (chapitre 75) a diminué de 8.96 % du fait de l'inoccupation du T4 toute l'année 2019 et de celle du T3 cinéma pendant 6 mois.

Les produits exceptionnels ont fortement chuté (vente de la débroussailleuse en 2018).

L'excédent de fonctionnement est de 140 306.80 €, en hausse de 12.04 % du fait principalement de la hausse de l'excédent reporté.

## **B. Section d'investissement :**

A la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit de 19 131.96 € (68 026.24€ en 2017). Ce déficit s'est réduit de 71.88 %.

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 307 184.22 € (- 19.33 %)

Les principaux investissements de l'année 2019 ont été les suivants :

- Restauration de l'église : 30 409.20 € (- 70.53 %)
- Voirie (chemin de Vindan et du Besset-Bas) : 51 227.26 € (+ 69.71 %)
- Rénovation de la salle de bain du T4 : 7 628.50 €
- Achat d'une gravillonneuse et d'une masse pour le tracteur : 15 116.82 €
- Achat d'illuminations pour l'église : 719.04 €

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 288 052.26 €.

Les principales recettes d'investissements de l'année 2019 ont été les suivantes :

- Subvention restauration de l'église (Etat, conseil départemental et régional)
- Subvention voirie (Etat et conseil départemental) : 46 334 €
- Certificat d'Economie d'Energie (isolation par l'extérieur) : 20 339.38
- FCTVA (remboursement TVA) : 35 260.54 €

Le déficit d'investissement est en forte diminution à 19 131.96 € (- 71.88 %).

L'ensemble du budget présente donc un excédent de 121 174.84 € (57 208.47 € en 2018).

## **2. BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **A. Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 816.56 € se décomposant comme suit : 35.83 € (résultats de l'exercice 2019) + 780.73 € (résultats antérieurs).

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 933.17 €. Elles sont stables (- 0.76 %) par rapport à 2018.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 8 749.73 €. Elles sont stables (- 0.29 %) par rapport à 2018.

Le montant de la redevance est de 87 €.

Une subvention de 200 € est versée par le budget communal pour équilibrer la section de fonctionnement du budget assainissement.

L'excédent de fonctionnement est en hausse de 4.59 %, à 816.56 €

### **B. Section d'investissement :**

A la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un excédent de 34 648.60 € (38 195.60 € en 2018).

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 809 € : amortissements des subventions.

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 42 004.60 € : amortissement des travaux et excédent antérieur reporté.

L'excédent d'investissement progresse de 10.24 % à 38 195.60 €, du fait de l'accumulation des amortissements.

L'excédent de l'ensemble est de 39 012.16 €, en augmentation de 10.11 %.

### **3. BUDGET CCAS**

#### **Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget CCAS fait apparaître un résultat de 682.37 € se décomposant comme suit : - 733.01 € (résultats de l'exercice 2019) + 1 415.38 € (résultats antérieurs).

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 081.71 €. En hausse de 42.34 % par rapport à 2018.

Cette augmentation est due au paiement des colis de Noël 2018 sur le budget 2019.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 764.08 €. En hausse de 15.62 % par rapport à 2018. Les dons ont augmenté. La subvention versée par le budget communal a été de 4 000 €.

L'excédent de fonctionnement est en baisse de 51.79 %, à 682.37 €.